



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
E-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du Vendredi 26 juillet 2019 à 19h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Claude FABRE, Isabelle PALMARINI, Noredine FRIH, Sophie GOURCEAUX, Thomas BETH, Véronique GENSUL, Claude BLANCHET, Eric LIONS (arrivée 19h40)

Membres excusés : Stéphanie ROUX pouvoir à Claude FABRE, Henriette COLLET

Membres absents : Laurence DESLANDES, Sonia MARMUGI, Julien BRENIERE

Secrétaire de séance : Claude FABRE

ORDRE DU JOUR :

- 31- Subvention voirie 2019
- 32- Déclassement du domaine public
- 33- Déclassement du domaine public
- 34- Plan de financement dotation amendes de police
- 35- Aménagement de la traversée du village
- 36- Tarifs cantine année 2019/2020
- 37- Tarifs garderie méridienne année 2019/2020
- 38- Création – suppression poste adjoint administratif
- 39- Rétrocession à Enedis colonne montante électrique
- 40- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 41- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance à 19h04

Le compte-rendu du conseil municipal du vendredi 21 juin 2019 est voté avec 9 voix pour et 1 abstention soit 10 voix.

Suite à son courrier, un élu demande à ce qu'il soit discuté aux questions diverses des questions du garage des services techniques et de la voirie.

Le maire répond que c'est prévu aux questions diverses.

31- Subvention voirie 2019

Délibération concernant la subvention annuelle versée par le conseil département pour la voirie communale.

Un élu demande si la commission des chemins est au courant. Le maire répond que oui.

Une élue demande si c'est un pourcentage en fonction des travaux.

Un élu répond que non c'est à peu près le même montant chaque année et ça ne dépend pas de la longueur de voirie communale.

Une élue demande s'il y a un règlement au conseil départemental à ce sujet. Le maire répond qu'il n'y a pas de règlement, la somme est répartie sur le canton, et l'enveloppe est identique à d'autres communes qui ont moins de voirie.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

32- Déclassement du domaine public

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°4 DU 07/02/2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°4 du conseil municipal du 07/02/2019. Le plan accompagnant la délibération étant erroné il convient de le modifier.

Les frais de notaire seront partagés entre la commune et le demandeur.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 10 voix.

33- Déclassement du domaine public

Dans le cadre de la vente du centre ucpa il s'agit de déclasser un ancien chemin communal. Le maire explique que l'on voit ce chemin sur le cadastre mais pas sur le terrain. Un élu précise qu'on le voit en partie. Un élu souhaite enlever de la délibération quelques termes.

Le maire explique que les futurs propriétaires ne souhaitent pas que ce chemin reste communal.

Délibération ajournée et rediscuter avant les questions diverses.

34- Plan de financement dotation amendes de police

Il s'agit d'une dotation de l'état correspondant à un pourcentage des amendes de police encaissées sur le territoire.

Une élue demande qui décide où cet argent est investi. Un élu explique que c'est utilisé pour la traversée du village.

La commune va déposer un dossier de demande de subvention pour la sécurisation de la traversée du village.

Délibération adoptée à avec 9 voix pour et 1 abstention.

35- Aménagement de la traversée du village

Délibération concernant la subvention pour l'aménagement du village.

Un élu demande pourquoi le montant de la subvention est différent du montant annoncé en début d'année.

Le maire répond qu'un relevé de la chaussée a été fait et que la distance est moins importante ce que ce qui avait été envisagé.

Un élu explique qu'il avait été annoncé une réunion publique sur ce sujet.

Le maire répond que c'est prévu en septembre.

Un élu souhaite des précisions sur la délibération, car il ne s'agit pas d'une demande de subvention mais d'une autorisation à l'agence IT 05 de travailler sur le projet.

Une élue demande qui a déjà vu le projet.

Un élu souhaite attendre le retour d' IT 05 pour se positionner sur ce projet.

Il souhaite ajourner la délibération.

Le maire répond qu'il ne voudrait pas passer à côté de cette subvention.

Un élu précise que l'on missionne IT05 pour la rédaction de la consultation. Les termes de la délibération sont modifiés.

La délibération est votée à l'unanimité soit 10 voix.

36- Tarifs cantine année 2019/2020

Délibération concernant les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2019/2020. La commission finances s'est réunie et a décidé de ne pas augmenter les tarifs.

La délibération est votée à l'unanimité soit 10 voix.

37- Tarifs garderie méridienne année 2019/2020

Délibération concernant les tarifs de la garderie méridienne pour l'année 2019/2020. La commission finances s'est réunie et a décidé de ne pas augmenter les tarifs.

La délibération est votée à l'unanimité soit 10 voix.

38- Création - suppression poste adjoint administratif

Arrivée Eric Lions 19h40.

Délibération concernant le changement de grade d'un agent au 1^{er} novembre 2019. Il s'agit donc de supprimer l'ancien poste et de créer le nouveau après les avis du comité technique et du comité paritaire du centre de gestion.

La délibération est votée à l'unanimité soit 11 voix.

39- Rétrocession à Enedis colonne montante électrique

La colonne montante du bâtiment les Aubergeries est trop vieille et n'est plus aux normes, la commune ne peut pas installer un nouveau compteur électrique dans un logement.

Il s'agit donc d'anticiper la loi Elan (2020) et de faire une rétrocession à Enedis de cette colonne montante. La colonne sera refaite à leur frais.

La délibération est votée à l'unanimité soit 11 voix.

40- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un poste d'agent d'entretien à partir du 1^{er} septembre 2019.

La délibération est votée à l'unanimité soit 11 voix.

41- Questions diverses

- ✓ Les élus reviennent sur la délibération n°33 concernant le déclassement du chemin communal à l'ancien centre UCPA. Un élu explique qu'il connaît le problème et que le dossier est urgent, il faut que ce soit terminé avant la fin du mois d'août. Une élue demande pourquoi ça bloque la vente du centre. L'élu explique qu'au moment du remembrement c'était un oubli et que ce chemin n'a pas lieu d'être.
La délibération est votée avec 10 voix pour et 1 contre.
- ✓ Le maire explique que Natura 2000 cherche un bureau sur la commune, il a proposé le local à côté de la médiathèque. Un élu se dit que ce local pourrait servir aux adjoints plus tard.
- ✓ Le maire fait le point sur le local de l'ancien office de tourisme car il a reçu deux demandes : les kinés et l'association La Ruchette.
Les kinés expliquent que depuis leur première demande ils ont fait beaucoup de recherches mais ils n'ont rien trouvé.
Le maire pense qu'il faudrait laisser ce local aux kinés car c'est important pour la population de Châteauroux qu'ils soient sur la commune.
Le maire présente le second courrier d'une association qui cherche un espace de travail partagé pour des bureaux et propose un T3 aux Mathieux.
Un élu demande si la location d'un appartement type T3 serait envisageable pour l'espace de travail.
Les propositions vont être mises par écrits rapidement, les travaux pour l'installation des kinés dans le local de l'ancien OT seront à la charge de la mairie.
Un élu explique qu'il est important de garder une « maison médicale » sur la commune et qu'il est bien de satisfaire tout le monde.
Le local de l'ancien OT est attribué aux kinés et il est proposé à l'association la ruchette un T3 aux mathieux.
- ✓ Le maire explique que les travaux sur la route de la cascade ont été faits, la route est excellente. Les ponts seront restaurés à l'automne en accord avec les éleveurs et le gîte des charançons.
- ✓ Le maire fait le point sur le terrain de foot. Il explique qu'il pourrait être envisagé un arrosage par aspersion. Le président du club a fait des demandes de prix.
Concernant les demandes de subvention, la CCSP a voté le fonds de concours mais le département n'a pas encore attribué la subvention.
Un élu demande ce qu'il en est du terrain de tennis. Le maire explique qu'il faudra consolider le talus du tennis. L'élu répond que la commission sport n'a pas été convoquée.
- ✓ Un élu fait le point sur le projet d'aspersion pour les ASA, il a reçu un avis positif de la CRE, le projet est retenu.
- ✓ Suite au courrier des mairies de St André d'Embrun et de Châteauroux et du président des communes forestières, le poste vacant à l'ONF est en appel de candidature pour la commission des mutations qui aura lieu le 21 Novembre.
- ✓ Un élu souhaite faire le point sur la construction du bâtiment des services techniques suite à son courrier au conseil municipal. Lors de la CAO il a découvert que le bâtiment ne faisait plus 10 m de large mais 12m. le maire répond que c'était prévu dans le cahier des charges.
Il demande s'il est prévu une fenêtre supplémentaire ainsi que le chauffage dans l'atelier.
La fenêtre sera prévue mais il n'y aura pas le chauffage. Le maire a convoqué les entreprises que la CAO a choisies.
Le maire devra déposer un permis rectificatif avant la réception des travaux.

- ✓ Un élu a bien lu la réponse du maire sur la voirie dans le dernier journal municipal, il demande un droit de réponse en complément de l'encart habituel dans le prochain journal. Depuis le début du mandat il demande un plan triennal pour la voirie. Il fait un récapitulatif sur les montants dépensés et il n'est pas en accord avec ce que le maire a présenté.
Concernant la route de Fontmolines il précise que le premier courrier a été fait en mai 2019. Mais le maire répond qu'il a passé beaucoup d'appels les mois précédents, à ce sujet.
- ✓ Suite à de multiples interventions d'un élu, le maire lui répond qu'après plusieurs mandats à la mairie il n'a rien apporté de positif sauf du spectacle à chaque conseil municipal.
- ✓ Un élu a fait un courrier au sujet de la mediatheque car en été il y fait vraiment très chaud. Il faudrait trouver des solutions.
- ✓ Le maire explique que suite au concert de la veille à St Marcellin, il a reçu un appel pour lui dire que le trio mangeait au restaurant, il aimerait être informé en amont de ses détails mais il a tout de même donné son accord.
- ✓ Une élue trouve très bien que l'on organise des animations estivales mais qu'il faudrait s'organiser à posteriori pour l'embauche des musiciens car certains n'ont pas d'autres choix que de demander un GUSO et cela doit être fait avant la représentation.
- ✓ Une élue voudrait prendre le temps de consulter les permis de construire car elle a vu un nouveau chemin en montant au gîte des Pinées et elle a vu un nouvel accès à une muande en restauration. Ce terrain n'est pas en zone constructible. Le maire explique qu'il faut qu'il y ait une plainte avant qu'il puisse faire quoique ce soit. Mais il n'a rien vu à cet endroit. Des élus demandent au Maire d'utiliser son pouvoir de police pour suspendre la construction.
- ✓ Une élue explique qu'elle est allée à l'office de tourisme d'embrun et qu'elle a vu plusieurs dépliants d'animations des communes alentours mais rien sur Châteauroux. Elle souhaiterait que le dépliant soit envoyé et que la promotion du village soit faite. Un élu souhaiterait que le camion de l'OTI soit sur la place du village le mardi matin lors du marché estival.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

